

TPG
84

Le magistrat de Landerneau

ou

le juge d'instruction
qui ne veut rien savoir



BOUYSSOU VA PARLER

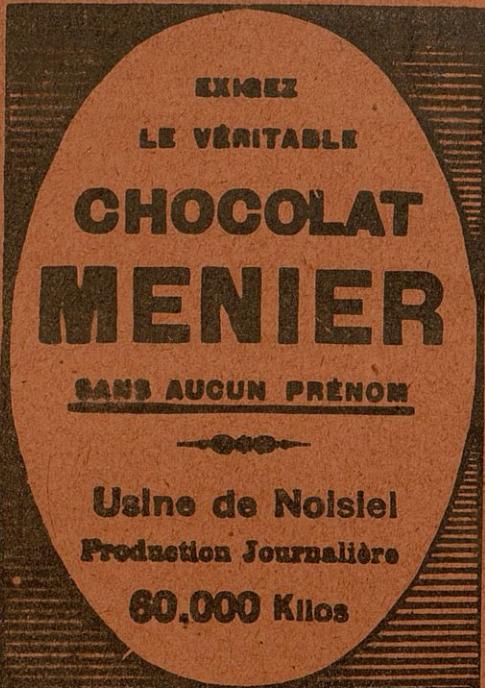
L'ŒUVRE



11^e ANNÉE : 4 Juin 1914-
N^o 23
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY



Au Printemps

Lundi 8 Juin et Jours suivants

Soldes d'Été

avec Rabais de 35 à 40 %

Les dessous de l'affaire Cadiou OU Le Juge d'instruction qui ne veut rien savoir.



Quimper, le 3 juin.

Le 4 novembre 1909, nous avions donc encore la naïveté de poser cette question : « Faudra-t-il attendre une déclaration de guerre pour découvrir que nos poudres sont faites avec du coton de provenance allemande fourni par deux usines allemandes établies en France ? Nous attendons le démenti du ministère... »

Naturellement, le démenti ne vint pas, et, le 23 décembre, sous ce titre : *les Allemands sont les principaux fournisseurs de nos poudreries, l'Œuvre* racontait l'histoire de l'usine de la Grand'-Palud, dont le premier directeur fut un officier allemand.

Le ministère ne bougea pas davantage. Que les Allemands gardent leur « poudre sèche » et nous fournissent de la poudre avariée, sous ce régime, cela n'a rien que de normal et de conforme au désordre établi.

Ce que nous ne savions pas encore, ce qu'une rapide enquête dans le Finistère m'a permis d'apprendre cette semaine, c'est que non seulement nos ministres n'ignoraient

— 829 —

~~27638 61~~

8.P 2884

rien de cette entreprise allemande, mais qu'ils la favorisaient.

Je sens fort bien que je vais écrire ici des choses graves, et il n'est que trop naturel d'hésiter à les croire. Je n'y croyais pas moi-même avant d'avoir lu les documents que nous publions; mais il faut se rendre à l'évidence, si effrayante qu'elle soit.

C'est, paraît-il, la maison Peter Temming, de Buhl, qui, encouragée et subventionnée par le gouvernement allemand, vint s'installer à Landerneau dans un immeuble appartenant à M. Legrand, pour fournir du coton à nos poudreries nationales. Je dis *paraît-il*, car je n'ai pas poussé de ce côté mes recherches, et, sur ce point, je me borne à reproduire une information du journal *la Liberté* parue il y a trois ans, au lendemain de la catastrophe du cuirassé *Liberté*. Le directeur de la Grand'Palud, disait notre confrère, avait été « conseillé et guidé dans cette affaire par deux députés, notamment par M. Cloarec, qui fit le voyage de Colmar pour assister M. Legrand, lorsque celui-ci alla signer l'acte sous seing privé qui le liait à Peter Temming ».

Ainsi mis en cause, M. Cloarec ne fit pas difficulté de reconnaître qu'en effet il avait accompagné M. Legrand à Colmar, mais, disait-il, « à titre d'avocat ».

Bien entendu! Nous avons connu un autre député nommé, Rabier, qui fut de même l'avocat-conseil de Rochette.

Grâce aux bons offices de M. Cloarec, député de Morlaix, un officier de Stuttgart, M. Greiss,

put donc venir s'installer à Landerneau, sous le couvert de M. Legrand, pour écouler dans nos poudreries les déchets de coton dont ne voulaient pas les poudreries allemandes.

M. Legrand n'était d'ailleurs pas seulement protégé par M. Cloarec; il l'était aussi par M. Le Bail, autre député du Finistère. Le ministère Combes ne pouvait rien refuser à ces deux représentants du peuple et du bloc, comme le prouve cette lettre :

Paris, le 23 septembre 1903.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
à M. le Préfet du Finistère.

Conformément au désir exprimé dans votre rapport du 5 septembre dernier, j'ai appelé la bienveillante attention de M. le ministre de la Guerre sur la demande de M. Legrand, industriel à Landerneau, relative à la création d'une usine destinée à fournir aux poudreries nationales les déchets de coton qui leur sont nécessaires, et j'ai avisé de mon intervention auprès du général André l'honorable M. le Bail, député, qui s'intéresse tout particulièrement à M. Legrand.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la réponse de mon collègue, dès qu'elle me sera parvenue.

Vous pensez si, dans ces conditions, les Allemands installés à Landerneau se gausaient des révélations de l'*Œuvre*!

Et l'*Œuvre* qui croyait apprendre quelque chose au ministère de la guerre sur la fabrication de sa poudre!

Comme on devait rire, rue Saint-Dominique, de nos candides découvertes!

Cependant, M. Cloarec ne faisait pas seulement des voyages en Allemagne pour le compte de M. Legrand; au ministère de la guerre, il se chargeait de lui procurer des commandes. Nous ne serons complètement renseignés sur ces « tractations » que le jour où M. Bidart de la Noë voudra bien retrouver la fameuse valise de Cadiou, qui disparut au lendemain ou à la veille du crime, — cette mystérieuse valise dont parlait au juge d'instruction un télégramme non moins mystérieux du même Cloarec. Elle contenait selon toute apparence de nombreux documents comme cette lettre du député de Morlaix à son client et ami Legrand :

13 septembre 1906.

Mon cher monsieur,

Je ne m'attendais certes pas à ce que la demande fût déposée aussi rapidement; je pensais que vous eussiez attendu le mois d'octobre afin que ma démarche pût se faire utilement près du ministre.

Je serai bien à Paris le 21, mais je n'y passerai que quelques heures, car je suis obligé de me trouver le 22 à Montpellier où je crains d'être pris une dizaine de jours.

Je ferai tout mon possible pour me rendre au ministère le 21, mais y trouverai-je Etienne?

Vous m'aviez promis tous les renseignements nécessaires qui ne sont pas dans votre lettre :

1^o Copie de la lettre de Berteaux;
2^o Copie de la lettre ordonnant les épreuves;
3^o Prix des achats actuels aux différentes maisons de fournisseurs;

— 832 —

4^o Moyenne des achats des cinq dernières années;

5^o Bénéfice actuel et certain pour le ministère pendant cinq ans;

6^o Comparaison.

J'ai besoin de ces renseignements pour rédiger une note.

J'ai les éléments pour la note politique et régionale.

Donnez-moi donc, je vous prie, tous les éléments sans tarder afin que je puisse rédiger ma note avant mon départ.

Bien à vous,

CLOAREC.

Pourtant, si rapide que fût le passage à Paris de M. Cloarec, il trouva le moyen de faire au ministère une démarche « utile ». S'il n'y rencontra pas cet excellent Etienne, qui était sans doute en vacances, il put s'aboucher avec le directeur des poudres, M. Bérard, qui le reçut « d'une façon charmante ». Puisqu'il ne s'agissait que de nos poudres de guerre, on n'avait rien à lui refuser.

M. Cloarec demandait pourtant assez gros, puisqu'il prétendait supprimer pour M. Legrand les formalités gênantes de l'adjudication; et si charmant que fût son accueil, M. Bérard crut devoir faire de timides réserves à cet égard. « Oh! sans doute, ce n'est pas impossible! J'ai peur cependant que ce ne soit un peu long... »

Mais laissons notre député-conseil expliquer lui-même à son client le résultat de sa démarche. Il lui écrit de la taverne Gruber :

21 septembre 1906

Cher Monsieur,

Vu M. Bérard qui a été charmant et m'a promis d'étudier l'affaire avec le plus grand

soin dès que le dossier arrivera. Je lui ai demandé à aller le voir à mon retour de Montpellier; c'est entendu; mais il m'a jeté une douche en me disant que ce serait très long à cause des formalités administratives.

Il croit qu'il faut procéder à une adjudication: il m'a dit que si M. Coste avait la fourniture, c'est que plusieurs adjudications sont restées sans résultats.

Si vous avez donc des tuyaux sur le principe de l'autorisation sans adjudication, donnez-les moi.

Vous pouvez m'écrire Hôtel Métropole à Montpellier où je passerai sûrement la semaine.

Bien à vous,
CLOAREC.

M. Cloarec poussait encore plus loin l'obligance. En sortant de sa prison, l'ingénieur Pierre vient de confier à *la Dépêche de Brest*:

Ce qui est terrible, c'est l'insuffisance du contrôle dans les poudreries. On peut ainsi fournir à l'Etat pour ses poudres des éléments de fabrication détestables sans que ceux qui ont mission d'exercer la surveillance s'aperçoivent de quoi que ce soit.

Pourquoi « ceux qui ont mission d'exercer la surveillance » ne s'aperçoivent-ils de rien? M. Bidart de la Noë l'ignore peut-être; mais nous commençons à le savoir.

Pourtant, quelle que fût l'insuffisance du contrôle, les déchets de coton fournis par l'usine de la Grand'-Palud étaient si pitoyables qu'il arrivait à M. Louppe lui-même de refuser la fourniture. Que faisait alors M. Cloarec? La poudrerie du Moulin-Blanc ne voulant pas de ces « linters » pourris, il se retournait vers une autre poudrerie nationale; et comme il

avait accompagné M. Legrand à Colmar, le diligent « avocat-conseil » convoyait la marchandise rebutée jusqu'à la poudrerie d'Angoulême où, grâce à son éloquence et à son prestige, il réussissait à la faire accepter. Nous ne savons encore combien la maison Temming et M. Legrand payaient les services de M. Cloarec, mais nous sommes déjà sûrs qu'il gagnait bien son argent!

Quel rapport y a-t-il entre cette affaire franco-allemande et l'affaire Cadiou? Faut-il chercher de ce côté le mot de l'énigme? Nous ne pouvons le dire, et ce n'est d'ailleurs pas à nous de le dire. Mais il éclate aux yeux que, pour replacer l'affaire criminelle dans son atmosphère, il est indispensable de connaître et d'interroger les hommes d'affaires ou les hommes politiques intéressés à la prospérité ou à la ruine de l'entreprise que dirigeait nommément Cadiou. Il serait assurément moins difficile ensuite de savoir qui pouvait avoir intérêt à le supprimer.

Peut-être la politique n'a-t-elle rien à voir avec ce crime-là; mais le contraire est possible aussi, et, à cette heure, les résultats de l'instruction sont si confus, si contradictoires, que toutes les hypothèses sont également admissibles...

— Alors, demanderont les naïfs, pourquoi M. Bidart de la Noë n'a-t-il pas orienté ses investigations dans ce sens, et pourquoi laisse-t-il à l'*Oeuvre* le soin de découvrir les dessous politiques et financiers de l'affaire Cadiou?

Il faut, pour poser cette question, n'avoir pas ouvert *la République des Camarades* et ne pas soupçonner ce que peuvent être, sous

ce régime, les rapports de la politique avec la justice.

Sans doute, par l'instruction du juge Boucard et le réquisitoire du procureur Lescouvé, nous venons de nous apercevoir qu'il y a encore des magistrats à Paris. Mais s'il en est quelques-uns qui tiennent bon, malgré toutes les pressions exercées sur leur conscience, nous avons pu voir aussi, par l'affaire Rochette, comment un Caillaux « fait marcher » un procureur général et un président de cour d'appel. S'il en va de la sorte à Paris, comment les pauvres magistrats de province seraient-ils plus capables de résistance? La vérité, c'est qu'ils vivent dans la terreur des politiciens dont dépend toute leur carrière.

Tout a été dit là-dessus, et je n'ai pas l'intention de le répéter. Quand nous avons raconté ce que nous avions vu dans la Sarthe en suivant la campagne électorale de Caillaux, on nous a répondu : « Vraiment, ça vous scandalise? Mais c'est la même chose partout! » Mon expérience personnelle ne me permet pas d'affirmer que la vase de toutes les mares stagnantes est aussi putride, mais je puis à tout le moins me porter garant qu'en matière de corruption mes compatriotes bas-Bretons n'ont, hélas! rien à envier aux gars de la Sarthe. Dans ce département du Finistère, tout ce qui touche à la politique ou en peut subir l'influence est faussé, vicié, pourri. Et pour fixer les idées, voici encore un petit document qui me dispensera de toute épithète. C'est tout bonnement une lettre du préfet qui donne l'ordre à un juge de paix de prononcer une condamnation. L'affaire en elle-même importe peu. Il s'agit d'une « nommée Marie G... » à qui la préfecture réclame

une somme de 874 fr. 50. Que la réclamation soit fondée ou non, peu nous chaut; ce qui est intéressant, c'est la manière directe et expéditive dont le satrape du Finistère poursuit le recouvrement d'une créance. Voici la lettre, voici l'injonction qu'il adresse au juge :

27 mai 1913.

Le Préfet du Finistère
à M. le Juge de paix de Châteaulin.

Je vous serais obligé de vouloir bien inviter Mlle G... domiciliée à Saint-Coulitz, à comparaître devant vous afin de lui faire prendre l'engagement sur timbre de payer au département la somme de 874 fr. 50.

Dans le cas où elle s'y refuserait, je vous serais obligé de vouloir bien rendre un jugement dans ce sens, et pour ce m'indiquer, s'il y a lieu, toutes formalités à remplir. Vous voudrez bien d'ailleurs à ce sujet vous concerter avec M. le sous-préfet de Châteaulin.

Comme c'est simple et ingénú!

On nous assure que M. Cloarec parle du même ton au juge Bidart. Mais pour en obtenir ce qu'il désire, a-t-il seulement besoin de parler?

J'écrivais avant-hier : « Nous ne saurons peut-être jamais quel est l'assassin de Cadiou; mais nous saurons au moins pourquoi nous ne le saurons jamais. »

L'ai-je suffisamment expliqué?

GUSTAVE TÉRY.

Le nouveau cabinet nommera M. Noulens gouverneur de l'Algérie et M. Augagneur gouverneur du Maroc.

Bouyssou va parler

M. Lescouvé, procureur de la République, court un grand danger.

En effet, M. Bouyssou se dresse contre lui, et réclame sa révocation.

Qui, Bouyssou ?

Bouyssou. Il n'y en a qu'un. Et heureusement. Bouyssou, ancien instituteur, aujourd'hui député de Mont-de-Marsan. Il est furieux au point de vouloir monter à la tribune. Et il fait publier par les journaux la lettre où il annonce ce dessein pervers.

On apprend ainsi que M. Bouyssou estime que le requisitoire par quoi M. Lescouvé a demandé le renvoi de Mme Caillaux devant les assises « n'est pas un acte judiciaire, mais un pamphlet politique et un acte de partisan ».

Expliquons-nous un peu, Bouyssou.

Vous pensez peut-être, Bouyssou, qu'un procureur de la République est simplement un fonctionnaire chargé de servir le gouvernement ? Un domestique, ou, si le mot vous effraie, un agent ?

Il nous faut reconnaître avec vous que parfois des procureurs de la République ont semblé être en effet des domestiques ou des agents. Il y a eu des magistrats serviles. N'ayez aucun doute sur ce point, Bouyssou.

Mais ceux-là, il ne faut pas les louer, ni les ériger en modèles. Si M. Lescouvé, au lieu de rechercher avec un soin extrême, et un incontes-

table talent, la culpabilité de la dame Caillaux, avait tenté de salir la mémoire de Calmette, est-ce que vous auriez été content, Bouyssou ?

Je vous entends. Vous dites oui. Eh bien, vous avez tort. Je ne craindrai pas de vous le dire, bien que vous soyiez sur le point de déployer votre dangereuse éloquence. Vous avez tort.

Entre l'assassin et la victime, le procureur n'a pas à choisir. Il est créé et constitué pour défendre la victime.

Cela vous étonne, Bouyssou ? Mon Dieu ! on ne peut pas tout apprendre, à l'école normale inférieure dont vous sortez.

Mais, enfin, c'est un fait. Jusqu'ici, la loi dispose que les assassins seront accusés et poursuivis par le procureur de la République. Elle ne spécifie nullement des poursuites contre les assassinés. C'est une lacune, j'y consens. Il est certain que s'il était possible de pendre Calmette en effigie, après que la dame s'est chargée de lui appliquer la peine capitale, le parti radical se trouverait tout ragaillardi. Et il est scandaleux que le parti radical, lequel a déjà le libre usage de notre fortune, le contrôle de nos mœurs et la surveillance de nos opinions, puisse voir un robin émettre contre l'épouse d'un ancien ministre une accusation quelconque, fût-elle justifiée.

Il faudra une nouvelle loi, Bouyssou. Vous pourriez vous charger de la rédiger, car le texte en sera bret et sommaire. Un seul article suffira, que voici :

« Les radicaux, leurs dames, leur progéniture et leurs parents jusqu'au dixième degré ne pourront être poursuivis pour aucun crime ni délit. »

Faites voter cela, Bouyssou. Et vous aurez au moins une voix, celle de Caillaux, et un appui, celui de Gastinne-Renette. Car, à dater du jour de la promulgation, la vente des brownings montera.

Mais, si vous ne faites pas voter cette loi équitable, il ne faut pas vous plaindre de celle qui existe, si imparfaite qu'elle soit. Il faut vous résigner à ce que les magistrats chargés de requérir fassent leur devoir, et requièrent.

Je sais ce que vous allez me répondre. Vous direz... « Je ne reproche pas à M. Lescouvé d'avoir requis, je lui reproche d'avoir écrit, sous couleur de réquisitoire, un pamphlet politique. »

Or, Bouyssou, j'ai lu ce réquisitoire. Il m'est arrivé aussi de lire des pamphlets, et parfois d'en écrire. Je n'aperçois aucune ressemblance entre ceux-ci et ceux-là.

Tout d'abord, M. Lescouvé raconte le drame même. Devait-il le taire? Avouez qu'il était difficile de requérir contre la criminelle sans exposer d'abord le crime.

Et puis — ah! ici, je suis un peu gêné! — le procureur relève deux mensonges de la dame Caillaux. Elle a dit que n'étant pas venue pour tuer, elle avait été exaspérée et poussée au crime par deux circonstances:

D'abord, elle avait surpris, dans le salon du *Figaro*, une conversation relative à des documents qu'on devait publier le lendemain contre Caillaux.

C'est faux.

Ensuite, elle avait entendu son nom prononcé à haute voix par un huissier et par Calmette.

C'est faux aussi.

Que voulez-vous, Bouyssou? Ce n'est pas la faute de M. Lescouvé si Mme Caillaux a menti.

Mais je devine aisément l'endroit du réquisitoire où vous avez cru trouver le ton du pamphlet. C'est évidemment ces deux paragraphes où le procureur explique que M. Caillaux n'a rien fait pour calmer sa femme. Eh bien, je vais vous faire un aveu. Je trouve ces deux paragraphes un peu mous.

« Par suite de quel oubli inexplicable, demande M. Lescouvé, M. Caillaux n'a-t-il pas songé à lui (sa dame) faire part de la conversation qu'il avait eue le matin avec le Président de la République?

» ... Le chef de l'Etat, avec la haute autorité qui s'attache à sa parole, ne lui avait-il pas affirmé nettement qu'il tenait Calmette pour un parfait galant homme, tout à fait incapable de publier de pareilles lettres? Il lui avait même donné ce conseil, parfait à tous égards, de faire appel à leur ami commun, M^e Maurice Bernard, qui ne refuserait sans doute pas de se rendre auprès du directeur du *Figaro* et pourrait ainsi s'assurer de ses intentions. »

Or, si j'avais été chargé de rédiger ce réquisitoire, j'aurais écrit:

« M. Caillaux — il l'a déclaré — n'avait aucun secret pour sa femme. Elle était, suivant ses expressions « sa confidente », son « associée ». Il n'a donc pu ne pas lui parler de l'entrevue qu'il avait eue avec le chef de l'Etat. Elle savait que M^e Maurice Bernard devait tenter une démarche. Elle n'a pas voulu attendre. Elle a tué. Et l'on ne peut par conséquent soutenir que son dessein était d'éviter la publication de lettres intimes. En effet, c'est justement sur ces lettres que M^e Maurice Bernard devait se renseigner. Si donc, le lundi soir, la dame a si impatiemment assassiné, c'était pour empêcher la mise au jour du document Fabre. »

Voilà ce que j'aurais écrit, Bouyssou. J'aurais pris naturellement un style noble. Et le vôtre, par exemple, si toutefois vous en avez un.

Néanmoins, vous voulez interroger, Bouyssou? Interrogez, mon ami. Je vous promets d'aller vous entendre, et même de prendre des notes. Et je vous promets aussi de ne dire à personne que je serai allé à la Chambre exprès pour vous.

FRANÇOIS LEBON.



AU POINT MORT

Table ou cuvette ?



M. Doumergue quitte le pouvoir diminué. Les Sénégalais établissent ainsi la gradation des races :

— Il y a d'abord le blanc, puis le Sénégalais, puis le Portugais, puis le nègre, puis encore le Portugais.

C'est ainsi qu'après Doumergue, il y avait encore Doumergue. Cet homme passe l'imagination.

Nous nous refusions, dans le dernier numéro de l'*Œuvre*, à croire au départ de M. Doumergue. Nous ne pouvions pas supposer qu'après avoir tout compromis il n'essaierait pas au moins de sauver quelque chose.

Il paraît que nous nous faisions une trop haute idée de lui. M. Doumergue, satisfait d'avoir organisé le désordre, laisse tout en plan, sourit, s'éloigne et déclare :

— Je vous en prie, je suis très pressé, je vous laisse tout cela : ne vous occupez pas de moi.

Et les habiles hochent la tête et répètent :

— C'est un malin. Il ménage l'avenir.

J'ai connu un joyeux garçon dans le genre de Doumergue. Par une curieuse coïncidence, la seule apparition du danger suffisait à le faire fuir. De mauvaises langues l'accusaient d'être

lâche. La vérité était toute différente : il n'était point du tout lâche, mais il ménageait l'avenir.



M. Doumergue a été président du conseil environ cinq mois.

Quand il a pris le pouvoir, la loi de trois ans, qu'il savait et qu'il disait indispensable, venait d'être votée et ne pouvait être remise en question.

Grâce à la politique de surenchère et d'alliance avec les socialistes qu'il a faite, la loi de trois ans est aujourd'hui compromise et risque d'être sabotée.

Quand M. Doumergue a pris le pouvoir, un emprunt allait être contracté, au taux habituel des emprunts français, qui était jusqu'alors de 3 %, et au prix de quatre-vingt-sept francs environ.

Au moment où M. Doumergue quitte le pouvoir, il ne fait plus doute pour personne qu'un emprunt non immunisé n'est possible qu'au taux de 4 %, et qu'il ne cotera guère que quatre-vingt-dix francs.

Aucune politique, aucun ministère n'avait encore coûté aussi cher à la France, depuis 1870.

Et cela n'empêche pas M. Doumergue de proclamer, en s'en allant :

— Je laisse à mes successeurs une situation prospère tant en politique intérieure qu'en politique étrangère.

Jocrisse, va !



On nous affirme que le successeur de M. Doumergue sera M. Viviani. Nous n'y voyons pas d'inconvénient : M. Viviani nourrit à l'endroit de la plupart de ses coreligionnaires politiques

un mépris qui est de nature à nous rassurer. M. Viviani a voté il est vrai contre la loi de trois ans, mais il sait qu'elle est aujourd'hui pour notre pays une nécessité vitale. Dans l'état d'esprit paradoxal de la Chambre actuelle, son vote original est même de nature à lui faciliter la défense de la loi.

Je sais bien qu'il reste la question financière. On parle de confier le ministère des finances à M. Noulens. Il fallait, en somme, s'y attendre. M. Noulens fut un ministre de la guerre consciencieux. Mais il avait auparavant, comme rapporteur général du budget, renversé le ministère Barthou sur la question de l'immunité de la rente. De ce fait, M. Noulens s'indique comme le ministre des finances auquel l'emprunt coûtera le plus cher.

Il est, dans ces conditions, normal que l'on pense à lui. Comme des amis lui en faisaient l'observation, il répondit avec ingénuité :

— Il y aura trois cent cinquante députés pour l'oublier.

Trois cent cinquante députés, peut-être — mais, à coup sûr, pas un porteur de rente.

Au total, la crise pourrait ne pas paraître extrêmement passionnante. Quel que soit l'homme qui succède à M. Doumergue, il aura évidemment beaucoup de peine à le faire regretter. Je veux que M. Doumergue ait été capable d'assez bonnes intentions ; il n'était, en tous cas, capable que de cela — et ce n'était assurément pas assez.

Mais nous ne nous lasserons pas de répéter que la question, qui domine toute politique, c'est celle des trois ans.

Or, il y a sur cette question une formule sur

laquelle tout le parlement est en train de se mettre d'accord et qui nous apparaît comme la plus funeste de toutes. Elle a naturellement été inventée par le comité exécutif.

Elle consiste à ne pas se prononcer sur le fond de la question, à négliger de dire si l'on est pour ou contre les trois ans et à proclamer simplement que l'on votera « toutes les mesures, qui permettront le retour à la loi de deux ans. »

A quelle date ? par quels moyens ? sous quelles réserves ? On se garde naturellement de le dire.

Vous reconnaîtrez cette politique des engagements conditionnels, des affirmations sous réserve et de la restriction mentale. Elle peut satisfaire tout le monde ; et qui gêne-t-elle, en somme, je vous le demande ?

Le malheur est qu'en l'occurrence elle représenterait le pire des crimes.

Ces jeux n'ont peut-être pas d'importance pour les politiciens ; mais pour les soldats, ils en ont une singulière. L'attitude qui laisserait aux conscrits appelés pour trois ans l'espoir de n'en faire que deux serait la plus dangereuse, et la plus criminelle.

Si les soldats, ainsi leurrés, mettaient crosse en l'air, au bout de leur deuxième année, personne n'aurait plus le droit de les condamner.

Quoi qu'il en soit, le prochain ministère sera un ministère de concentration à gauche, un replâtrage à gauche, une poussée vers la gauche, vous serez libre de prononcer comme vous voudrez, du moment que le mot « gauche » fera le fond de votre argumentation.

Ainsi en ont décidé les statisticiens officiels.

Nous voulons les en croire. On nous affirme très sérieusement qu'à côté de cent un socialistes, il n'y aura pas moins de deux cents radicaux unifiés. Là-dessus, on ne supporte pas la contradiction, et même on en a déjà convoqué cent quatre vingt douze à la fois.

En vain vous objecteriez qu'ils ne sont pas tous venus et que, même, l'on n'est pas encore parvenu à en réunir une moitié. On vous répondra victorieusement que MM. Franklin-Bouillon, Ceccaldi et Malvy les détiennent et qu'ils ne les lâcheront pas.

On aurait cependant, à ce que nous croyons, tort de trop s'y fier.

L'élection à la vice-présidence de M. Clemencet, qui n'était pas le candidat des valoisiens et l'échec de M. Augagneur, qui l'était, devraient, à notre gré, faire réfléchir les radicaux.

Et déjà M. Pelletan, le plus intelligent d'entre eux, réfléchit dans le *Matin*. A côté des deux groupes radicaux que nous connaissons — radicaux unifiés et radicaux tout court — M. Pelletan nous signale une troisième espèce, qu'il baptise les « lâcheurs ». Il nous paraît fort à craindre que les « lâcheurs » soient bientôt la majorité.

On aurait tort de leur en vouloir : ce sont de jeunes gens, frais issus de leur province et de leurs illusions : ils ne sont pas encore tout à fait aptes à un radicalisme qui suppose une longue pratique des couloirs.

Et lorsqu'on leur demande de voter pour M. Rabier à la vice-présidence, ils ont tout de même une hésitation.

Seuls, ceux dont l'élection est sérieusement contestée recherchent sincèrement l'appui d'un groupe constitué. M. Lagrosillière, par exemple, qui quitta l'unification, en faisant claquer

les portes, demande aujourd'hui à y rentrer, parce que son invalidation est certaine.

Mais les autres préfèrent se réservet et réservent en même temps l'avenir « à l'instar de M. Doumergue ». Les chefs de groupe sont ardents à constituer les groupes, mais les troupes tardent à venir.

On a beau répéter à tous les jeunes élus que la Chambre est plus à gauche qu'elle n'a jamais été, ils se méfient encore. Certes, ils sont à gauche, eux aussi, aussi à gauche que possible, mais ils se demandent tout de même avec angoisse si les opinions de gauche exigent réellement qu'ils souscrivent à tant de bêtises.

Les Valoisiens nous affirment que les votes publics de la nouvelle Chambre leur donneront d'impressionnantes majorités. C'est possible. En attendant, les scrutins secrets ne leur en donnent pas.

Affreuse angoisse de législateurs, qui ne parviennent pas à mettre leurs consciences d'accord avec leurs opinions !

Que sortira-t-il de tout cela ? Rien de clair assurément, mais rien que d'habituel aussi.

La politique que l'on fait, au parlement, est toujours celle des moyennes. Plus une assemblée est à gauche, plus elle est exposée à faire en définitive une politique de droite, et c'est quand elle est le plus modérée qu'elle fait d'habitude la politique la plus révolutionnaire.

On aurait tort de s'en étonner. C'est ainsi que s'affirme l'admirable bonne volonté de nos élus : lorsqu'ils ont donné des gages à un parti par leurs opinions, ils cherchent à en donner aux autres par leurs votes.

Il y avait dans la dernière chambre une écrasante majorité de droite. Les élus de droite étaient dans la majorité, mais les élus de gauche étaient dans la minorité. C'est pourquoi la majorité de droite a été écrasante.

sante majorité pour la politique de Poincaré, de Briand et de Barthou, et cela nous a conduit à un ministère Doumergue-Caillaux.

Je ne veux pas douter qu'il y ait dans la nouvelle Chambre une écrasante majorité pour la politique de MM. Caillaux et Doumergue, mais qui pourrait dire où cela nous mènera ?

Au fond, rien n'est plus incertain ni plus aléatoire que les opinions des assemblées.

Laissons donc les autres combiner des groupes et supputer les doctrines. Ce ne sont que jeux de statisticiens. Les gens sérieux savent bien que, dans un parlement comme le nôtre, il n'y a pas de doctrine, il y a des circonstances.

ROBERT DE JOUVENEL.

Le képi phrygien

Artilleur émérite, ancien commandant de corps d'armée, ancien membre du conseil supérieur de la guerre, atteint par la limite d'âge et même par la sénilité, le général Percin a voulu ajouter un couronnement à cette glorieuse carrière : il s'est fait, à défaut de député, journaliste.

Naguère, au *Matin*, il réclamait avec véhémence la suppression des musiques militaires. Puis, à l'*Aurore*, il mena le branle-bas contre la loi de trois ans. Il vient encore de monter en grade. Depuis quelques jours il collabore, non à la *Culotte Rouge*, mais au *Bonnet Rouge*.

La tournure des élections lui a redonné une âme combative de sous-lieutenant. Battu, mais content tout de même de ce que la victoire des socialistes laisse espérer pour la désorganisation de l'armée, il a repris son panégyrique de la garde nationale.

A vrai dire sa conception de la « nation armée » n'est point tout à fait celle de M. Jaurès. Il ne demande pas que chaque citoyen ait chez lui son fusil, pour faciliter, avec la défense du territoire, la réussite des revendications sociales. Mais il célèbre les mérites méconnus du réserviste.

Il avait déjà expliqué tout cela, voici quelques mois, à la salle Wagram — il y a des noms qui n'ont pas de chance — tandis que les révolutionnaires qui l'acclamaient mêlaient au chant de l'internationale les cris de « A bas l'armée » et de « Vive le général ! »

— Un certain jour de l'année, disait-il, le citoyen sera conduit à la frontière, à l'endroit même qui sera sa place de combat. Là, on lui présentera ses chefs...

Il n'ajoutait pas — mais tout le monde comprenait — que les chefs feraient respectueusement, devant le Citoyen, le salut militaire et que des choeurs de jeunes filles viendraient en chantant lui tresser des couronnes.

Le langage que parle aujourd'hui M. Percin est un peu différent. Il n'en est pas moins instructif.

Et d'abord il est empreint d'un farouche nationalisme. Ecoutez plutôt :

On se déifie de l'homme de trente ans ; on se déifie de l'homme marié. Et cela, parce que l'empereur d'Allemagne a dit : « Il ne faut pas de pères de famille pour les hécatombes des premières batailles. »

On se déifie du réserviste, parce que les Anglais et les Russes n'y croient pas. *Nos hommes d'Etat prennent leurs inspirations à l'étranger.*

Cela dit le stratège du *Bonnet Rouge* découvre ceci :

Messieurs les troisannistes, vous ne croyez pas au réserviste ! Vous y croyez si peu que, l'an dernier, à un réserviste de vingt-cinq ans, ayant fait deux fois les manœuvres d'automne, ayant accompli depuis sa libération une période d'instruction, vous avez préféré un soldat de vingt ans qui, au printemps de l'année suivant celle de son incorporation, sait juste le maniement d'armes, l'école de compagnie et l'école de bataillon.

Ainsi un soldat qui a accompli deux années de service militaire, fait deux fois les manœuvres d'automne et par surcroit une période de vingt-trois jours est supérieur à un bleu qui arrive à la caserne.

Voilà ce que personne n'avait soupçonné avant que le général Percin ne s'en fut avisé.

Et si vous ne comprenez pas, après cela, l'urgence qu'il y a à abroger la loi de trois ans, c'est que jamais vous ne deviendrez un « républicain de gauche ».

Du choix des Assesseurs

C'est une chose plus malaisée qu'on ne pense, de se servir, contre la justice, des juges. Cependant, c'est à eux qu'en dernière analyse il faut recourir pour sauver Mme Caillaux.

Jusqu'à présent des efforts variés se sont unis pour accomplir cette tâche généreuse : des journalistes, des parlementaires, deux princesses, s'y sont employés. Mais à présent, par l'arrêt de renvoi devant la Cour d'assises, nous entrons dans une phase proprement judiciaire. Chose singulière, nous allons voir la justice dirigée par ceux à qui elle est confiée : le rôle de MM. Caillaux et Ceccaldi semble terminé ; du moins ne pourront-ils plus opérer que dans la coulisse. La parole est au jury. Redoutable nécessité, qu'ont toujours déplorée les assassins. Mais il faut bien en venir là.

Du reste, toutes les précautions sont prises. Comme aux veilles de bataille, des hommes de confiance sont placés aux endroits menacés. M. le Procureur général Herbaux a été extrait de la Cour de cassation pour assumer la tâche délicate de l'accusation. M. le conseiller Albanel, après de longues hésitations, a semblé le plus propre à remplir les fonctions de Président. Aux yeux de toute la France, voilà donc le magistrat qui offre le plus de ces garanties d'un ordre spécial qui sont requises en la circonstance : M. Albanel doit être bien heureux d'une telle dilection.

Mais ce n'est pas tout : il reste à choisir les assesseurs. Choix superflu, et de minime impor-

tance, croirait-on ? C'est une erreur ; il ne faut rien négliger.

L'assesseur est un personnage muet, que le public l'ignore. Il ne prend point aux débats un intérêt apparent. Il griffonne, inlassablement, des signatures, ou bien il trace, sur de grandes feuilles blanches, des dessins mystérieux ; parfois, il sommeille.

Qu'on prenne bien garde cependant : cet homme silencieux, et qui dort, ce n'est point un comparse : car *il rend la justice*. Tout à l'heure, dans la salle des délibérations, les yeux encore appesantis, et la langue engourdie, il exprimera son avis, et cet avis formera, pour sa part, la redoutable sentence de la Cour. Cet homme qui dort, c'est, proprement, notre justice nationale.

Pour ce rôle, on avait l'embarras du choix. Moins cependant qu'on ne croit. Il faut savoir dormir. Tout le monde ne sait pas dormir. On a jeté, finalement, les yeux sur MM. les conseillers Dagoury et Roty. M. Roty vient de recevoir la robe rouge. Nul doute que dans son âme reconnaissante des mouvements favorables au pouvoir ne se manifestent. Celui qui a pensé à choisir M. Roty est un psychologue. M. Roty ne saura pas seulement dormir : il saura fermer les yeux. Ce ne sera pas inutile.

JEAN BRÉZOLES.

L'âge critique.

Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais elle est au moins curieuse.

Qu'on se rappelle les grands procès criminels, dont les héroïnes furent des « femmes du monde » : elles avaient toutes *trente-neuf ans*.

Mme Clovis Hugues avait trente-neuf ans lorsqu'elle comparut en cour d'assises.

Mme Steinheil aussi, Mme Syveton aussi.

Mme Paulmier — ce rapprochement, bien entendu, n'a rien d'une comparaison — avait le même âge.

Et Mme Caillaux a également trente-neuf ans.

Les Combinaisons financières de M. Caillaux

Et maintenant on va réaliser l'emprunt que le ministère Barthou demandait, au mois de novembre dernier.

— Voyez, dira-t-on, on a pu le retarder de six mois; n'est-ce rien? Cela fait une demi-annuité de gagnée.

D'autres ajoutent :

— Et il y aura un impôt sur le nouveau coupon. C'est une ressource nouvelle pour l'Etat.

Tout cela est vrai, à ce détail près que l'emprunt que l'on voulait émettre en novembre dernier était à 3 %, tandis que celui que l'on va émettre à présent sera un emprunt à 4 %.

Le *Figaro* dit à ce sujet des choses fort certaines :

On s'occupe beaucoup de l'emprunt, et cependant on ne sait pas encore sous quelle forme il se fera. Une émission de 3 % perpétuel ne serait possible qu'avec l'immunité du coupon. Or, M. Renoult et tous ceux dont on parle comme futurs ministres des finances sont liés par leurs déclarations antérieures. Ils n'osent peut-être pas toucher au coupon de la Rente déjà émise, mais les radicaux-socialistes ne veulent admettre à aucun prix qu'on accorde l'immunité aux emprunts futurs.

Au ministère des finances, il semble qu'on ait imaginé jusqu'à présent qu'un emprunt en 3 1/2 % aurait

quelque chance de succès. Je crois que les consultations auxquelles on procède en ce moment dissiperont cette naïve illusion.

Il semble impossible que le public se contente de moins de 4 % pour la grande opération projetée. Encore faudra-t-il faire l'émission à un prix sensiblement inférieur au pair et garantir formellement les souscripteurs contre toute augmentation d'impôt dans l'avenir.

Ainsi se résume l'opération de M. Joseph Caillaux :

Nous aurons un impôt sur la rente qui rapportera 4 %.

Mais l'intérêt à payer coûtera à l'Etat français 25 % de plus.

La différence représentera ce que M. Caillaux nous coûte. Franchement, ça ne valait pas ça.

Il est vrai que le retard apporté dans l'opération aura permis de faire sortir de France treize cent millions en emprunts divers.

Or, de cet argent, tout ne fut pas perdu — du moins pour M. Caillaux.

C'est avec ces emprunts étrangers précisément que M. Caillaux a pu alimenter la fameuse caisse électorale, qui permit à ses amis de faire leurs élections et qui les obligea à lui rester fidèles.

On estime généralement à deux millions quatre cent mille francs les sommes dont il put disposer ainsi.

La façon, dont il s'y prit, fut d'ailleurs on ne peut plus simple.

Nous avons raconté, dans un précédent numéro de l'*Œuvre*, comment, pendant dix ans, on obtint la cote à la Bourse de Paris. On adressait une demande au syndic des agents de change, mais elle n'était, en tous cas, agréée

que si l'on avait fait auprès de M. Jacques de Gunsbourg quelques démarches préjudiciales.

Depuis deux ans, M. de Gunsbourg a disparu de l'horizon. Il n'avait pas encore été remplacé, lorsque M. Joseph Caillaux revint, au mois de décembre dernier, au ministère des Finances.

M. Caillaux jugea qu'il était inutile de chercher un nouveau titulaire à cet emploi d'intermédiaire : il s'en chargea lui-même.

Ce fut au ministère des Finances même, que se firent dorénavant toutes les combinaisons et que furent distribués tous les budgets de publicité.

Les directeurs des sociétés de crédit purent jurer leurs grands dieux qu'elles ne s'étaient mêlées en rien de ces combinaisons. M. Caillaux, en effet, opérait lui-même.

Cela nous coûte peut-être un peu cher aujourd'hui, mais nous avons la consolation de penser que M. Caillaux a réussi son opération.



La femme et la maison



J'ai lu l'autre jour chez un critique fort sérieux que — contrairement sans nul doute à l'intention de Mollière — Henriette est devenue aujourd'hui le personnage antipathique des *Femmes Savantes*.

J'ai lu également, sous la signature de mon bon maître Curnonsky, qu'une ligue nouvelle allait se fonder : celle des hommes élégants décidés à le rester tout en répudiant le faux-col empesé.

Ces deux faits, si dissemblables en apparence, vont pourtant me servir à indiquer le ton général que je voudrais donner à ces chroniques, pour lesquelles j'espère en votre collaboration amicale, ô lectrices, — en votre bienveillance, ô lecteurs !

Voici : je voudrais réhabiliter un peu Henriette, trop oubliée et décriée au grand profit d'Armande, voire de Philaminte. Je ne suis pas bachelière, je ne veux pas voter, je ne fais et ne veux faire partie d'aucune ligue, ayant trop mauvais caractère pour cela. Mais j'aime beaucoup mon intérieur que je m'efforce à embellir le plus possible, j'essaye de m'habiller avec grâce ou tout au moins avec une simplicité gracieuse, et je ne puis oublier qu'en le cœur de tout homme sommeille un Chrysale caché : les maris sont fort accessibles à la bonne soupe.

Donc, dans la page que M. Téry veut bien m'accorder — encore que je soupçonne ses préférences secrètes d'aller plutôt à Armande qu'à Henriette, comme vont les miennes — je tâcherai de vous donner chaque semaine, ou bien des renseignements précieux à la coquetterie féminine, ou bien des « tuyaux » qui vous seront peut-être utiles pour l'arrangement de votre appartement ou de votre maison de campagne, ou bien encore des recettes de cuisine qu'avec la patience d'un moine gastronome j'ai glanées un peu partout où l'on mange bien — et que j'aurai expérimentées avant de vous les offrir, afin de vous éviter tout risque.

Je suis, vous disais-je en commençant, bien incapable de m'enrôler dans aucune ligue. — Mais j'approuve ceux qui, ne se sentant pas le courage de renoncer « tout seuls » à l'appareil vestimentaire et torturant consacré par l'usage, veulent se donner de l'audace en se mettant à plusieurs pour lutter contre le faux-col.

C'est vous dire que la mode ne trouvera point en moi une vassale soumise. Mais elle n'y trouvera pas davantage une ennemie irréductible et de parti-pris, et je n'entreprendrai pas de croisade contre l'indécence du costume.

Il convient de regarder sans indignation, sans pessimisme, avec le sourire, les excès d'une fantaisie qui n'est pas de chez nous. Ce qu'il faut, c'est que le simple et clair bon sens de la bourgeoisie française ne se laisse point dominer par la tumultueuse invasion des eccentricités étrangères, qu'il se ranime et s'emploie sans bruit à dégager la véritable élégance. C'est à quoi nous nous occuperons ici, ensemble, si vous le voulez bien.

Et puisque j'ai employé — je ne veux pas dire « gaspillé », car telle n'est point ma pensée — en ce long préliminaire toute la place dont je disposais, permettez-moi de clore sur une constatation qui fait assez heureusement augurer de notre bon goût : la perruque de couleur est morte, sans presque avoir vécu, Dieu merci ! Mais l'on reverra aux soirées de cet hiver la délicieuse perruque blanche qui ne fut jamais bien portée qu'en France !

LAURIE LAURENCE

BOURG POURRI

Du Télégramme :

Les radicaux mamertins ne sont pas contents.

Quelqu'un a traité leur circonscription de bourg pourri. Et ils exhalent, en longs mugissements, leur indignation et leur colère.

C'est que ces messieurs ont pris l'expression au pied de la lettre.

Ils y ont vu une double injure.

D'abord Mamers n'est pas un bourg ; elle a tous les droits au titre de ville. Quiconque l'appelle bourg la diminue et l'infériorise.

Quant à pourri, les électeurs de M. Caillaux le disent encore moins facilement.

Non, ils n'exhalent pas un relent de pestilence et de décomposition. Ils sentent le nard et le benjoin, tout au contraire.

M. Caillaux qui se prétend d'origine anglaise et qui aime à composer son personnage selon le patron offert par les démagogues britanniques a-t-il donc négligé d'apprendre à ses fidèles ce que veut dire bourg pourri ?

Bourg pourri nous vient d'outre-Manche où il s'entendait autrefois des collèges électoraux à effectif réduit et qui n'étaient pas trop regardants sur le choix de leur représentant, pourvu que celui-ci leur dispensât l'argent, la manne des faveurs substantielles.

Rien de moins, mais rien de plus, et la méprise prétera plutôt à rire, de la part des fortes têtes mamertines.

Ah ! par ces temps de démocratie primaire, gardons-

nous des mots et des locutions au sens trop abscons.

Un ministre faillit se faire boxer par feu Coutant à cause de l'emploi malencontreux du mot catachrèse.

Le bouillant député d'Ivry avait pris cela pour une injure, particulièrement ordurière, s'adressant à sa personne.

Dans une localité du centre, un dign^e et saint évêque insistait sur l'honneur qu'il venait de lui faire, en l'élevant à la dignité de paroisse décanale.

Le respect rendit muets les assistants. Mais, après la messe, ils allèrent demander une explication au chef du diocèse.

Ils avaient compris : Une paroisse de canailles.

Et ce n'est pas très loin de Mamers que se passait ceci.

PULL UP.

Ce que disent nos lecteurs



« Poires » ?

Lorient, 31 Mai.

Monsieur,

Je ne saurais vous exprimer avec quelle satisfaction les marins ont vu que vous fustigiez l'ingénieur Louppe et le régime qui permet à cet homme déshonoré de représenter à la Chambre les pères, les frères ou les fils de ceux que son incurie ou son ignorance a tués.

Nous, les éternelles victimes, sommes condamnés au silence et ne pouvons même pas nous élever contre les platitudes désolantes des journalistes amateurs qui exaltent pour leurs lecteurs la joie et l'orgueil de servir qu'ils nous prétent. Si vous saviez comme nous sommes les d'être le jouet des parlementaires, les pions

qu'ils manœuvrent pour assurer le succès de leurs intrigues mesquines! On nous suppose bien sots ou bien abrutis pour croire que nous ajoutons foi aux paroles des ministres qui se prétendent, à tour de rôle, sauveurs d'une marine qui sans eux tomberait dans une décadence définitive. Nous détestons ces sympathies hypocrites qu'ils nous témoignent : mais que dire lorsqu'à cela s'ajoute le mensonge volontaire, la duperie froidement prémeditée!

Les députés qui servent d'intermédiaires entre les capitalistes allemands et les usiniers assassins ont sans doute voté des adresses de sympathie aux victimes des catastrophes maritimes. Ils ont cru, ou fait semblant de croire qu'avec de grands mots ils apaiseraient le ressentiment de ceux à qui le pain quotidien est le prix du silence.

Monsieur, j'assistais aux obsèques de mes camarades qui furent tués sur la « Liberté », où j'avais des amis. J'étais perdu dans la masse de ceux qui écoutaient le ministre Delcassé jurer avec des trémolos dans la voix, devant les 224 cercueils alignés sur des caissons d'artillerie dans l'arsenal de terre, que « les coupables, quels qu'ils fussent, quel que fût le corps auquel ils appartiendraient, quel que fût leur grade » seraient recherchés et punis. Le ministre jura aux morts qu'il consacrerait ses forces à cette recherche et à ce châtiment. Quelques mois après, sans avoir accompli cette tâche sacrée, il quittait la marine désormais sans utilité pour lui, pour l'ambassade de Pétersbourg. Que dire des autres qui savaient comme lui, d'où venait le mal, et qui n'ont trouvé que le temps de faire des discours, de cueillir pour eux-mêmes un peu de gloriole et par leurs déci-

sions ignorantes de nous gêner dans l'accomplissement de notre tâche?

Quand on voit à l'œuvre les maîtres que nous servons sans avoir le droit de les choisir, quand on voit le pays se laisser bénévolement égarer et tromper par des poncifs rebattus, on se demande si vraiment l'on n'est pas trop bête d'endurer cette vie. Puis, la pensée console que si l'on est « poire », c'est pour le bénéfice de quelque chose de bien plus haut que ces sinistres bluffeurs, quelque chose dont eux, avec leurs appétits farouches, ne se soucient guère.

On pense à la Patrie, et que c'est par nous peut-être qu'elle tient encore un peu. Et l'on reprend sa tâche quotidienne.

Agréez, etc.

UN MARIN

qui s'excuse d'un anonymat dont
vous comprendrez la cause.

BULLETIN

Nous avons, cette fois, à enregistrer des tendances qui, sans être absolument brillantes, sont cependant bien moins médiocres que celles dont témoignèrent tant de séances depuis quelque temps et tout dernièrement encore. Cela est, semble-t-il, d'ailleurs, beaucoup plus dû à des interventions, à des rachats de vendeurs à découvert, qu'à des achats du portefeuille, ceux-ci étant toujours clairsemés dans les périodes de crise de confiance, telles que celle dont nous n'arrivons pas à sortir.

Au premier rang des titres qui ont le plus visiblement bénéficié de cette heureuse modification de l'orientation se placent nos Etablissements de crédit, sur plusieurs desquels on avait fait courir des bruits fâcheux, peu faits pour consolider une confiance déjà si ébranlée.

La Rente française a profité, dans une certaine me-

sure, des dispositions générales plus satisfaisantes ; mais il serait téméraire de prétendre que les cours reconquis, bien qu'ils soient en dessous des hauts cours récents, pourront se maintenir sans discussion dans l'avenir immédiat, et même plus tard.

On a en effet, reparlé du grand Emprunt national, que tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer comme devant être émis à très bref délai. Sans que rien de précis ait encore été officiellement communiqué, au moment où nous écrivons, on estime que l'on s'arrêtera de préférence au type 4 % et que le prix d'émission serait fixé peu au-dessous du pair, pour que l'Etat n'ait pas à assumer une charge trop lourde ; d'autre part, il n'est guère douteux que la nouvelle Rente sera soumise aux impôts actuellement existants, en attendant que la question soit tranchée pour ce qui est de la Rente émise jusqu'ici. On sait que c'est là une question des plus graves, tant pour notre crédit que pour le marché de la Rente 3 % plus particulièrement.

Les nouvelles parvenues d'Albanie ne sont ni meilleures, ni pires ; la situation reste là à peu près stationnaire comme la situation au Mexique, où les travaux de la commission de médiation n'ont pu encore aboutir à grand'chose. On a signalé des débarquements d'armes qui font plutôt croire à la résistance du général Huerta qu'à sa décision d'abandonner la lutte, comme le bruit en avait couru : on avait raison de ne l'enregistrer que sous bénéfice d'inventaire.

Les marchés étrangers sont mieux disposés ; à New-York on a bon espoir dans une prompte solution de la question du relèvement des tarifs sans lequel beaucoup de compagnies de chemins américains arriveraient bien difficilement à faire face à leurs charges. A Londres, on s'est montré mieux disposé dans la plupart des compartiments, et, si les tendances sont encore hésitantes à Saint-Pétersbourg par suite d'excès spéculatifs antérieurs, Berlin a fait meilleure contenance et les réalisations y ont été moins nombreuses que précédemment.

Demander à L'ŒUVRE :

Le Réveil
1 fr. 25
Pour être sages
3 fr. 50

PAR
Urbain Gohier

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Guides illustrés des bains de mer et excursions du réseau de l'Etat

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire rééditer pour 1914, les deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux Guides, sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion. Les principaux horaires des trains. Les prix des billets de bains de mer et d'excursion. Le tableau des marées. Les cartes du littoral. Des plans de Villes. Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc.

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat des Chemins de fer de l'Etat (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.■

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

Pour les grands dîners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

PLUS DE GROS DURILLONS, OILS DE PERDRIX, par l'emploi de la **POMMADE RADICALE** (marque déposée). Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyez 1 fr. 75 en mandat ou timbres à **E. THOUVENIN, Pharmacien de 1^{re} cl^{asse}, à SAINT-OUUP-SUR-SEMOUSE (Hte-Saône).**

Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY, en gris, sans pneus, à vendre 3 500 fr. Marche bien. Un chassis 30 HP vaut 13.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie pour 500 francs..

COURRIER IMMOBILIER

Depuis que j'ai commencé dans *l'Œuvre* ce courrier immobilier hebdomadaire, le grand nombre de lettres que j'ai reçu me prouve que les lecteurs de *l'Œuvre* ont compris l'intérêt qu'il y a pour eux à s'adresser pour toutes leurs transactions immobilières aux services de la Société Foncière de France et des Colonies.

A la demande d'un certain nombre de mes correspondants, je donnerai chaque semaine un aperçu de quelques affaires particulièrement intéressantes, que j'ai en mains.

Dans le centre de Paris : bel immeuble rapportant net 25.000 francs pour le prix de 320.000 francs; il y a un prêt du Foncier à conserver de 225.000 francs. Pour un déboursé de 120.000 francs environ, on aurait un revenu net de 9.000 fr.;

Immeuble en pierres de taille, rapportant brut 17.000 fr.; hypothèque au Crédit Foncier de 140.000 francs. A vendre 230.000 francs.

Grand immeuble comprenant 3 corps de bâtiment. Revenu total 75.000 francs environ. Prix : 1.000 000, grandes facilités de paiement; hypothèques de 500.000 francs.

Dans le 16 arrt. : divers immeubles; tout le confort moderne; rapportant net, au moins 5%, depuis 200.000 francs; facilités de paiement où hypothèques.

La Société Foncière de France et des Colonies est aussi chargée de vendre dans les environs de Paris diverses propriétés d'agrément et habitations pour l'été.

A Vaucresson notamment, maison d'habitation avec grand jardin, 4.000 mètres, 35 000 francs. grandes facilités de paiement (à faire quelques réparations).

Je tiens à signaler de nouveau à mes lecteurs que la Société Foncière de France et des Colonies connaît au Maroc, dans la région la plus fertile et la mieux pacifiée, dans la Chaoua, divers domaines pouvant être cultivés, soit par le propriétaire, soit par les indigènes, depuis 20 ou 25.000 fr. Ces terrains prennent tous les jours une valeur plus grande et dès que les moyens de communication se seront développés, il faut s'attendre à une hausse considérable sur les prix pratiqués actuellement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. l'Administrateur-délégué de la Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue de Marivaux, Paris.

Notre Programme

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'**ŒUVRE** dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

L'**ŒUVRE** est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas l'**ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à l'**ŒUVRE**! Faites des abonnés à l'**ŒUVRE**!

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
On peut d'envoyer ces dix francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)*

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Editions de l'ŒUVRE :

0 fr 95 :

PEAU-DE-BALLE

PAR

GÉO DE LA FOUCARDIÈRE

1 franc :

NOS BONS APÔTRES

Comédie en trois actes

PAR
GUSTAVE TÉRY
avec une Préface de Jules Lemaître

1 fr. 25 :

LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

LE GOTHA DE L'ARRIVISME
avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG
(4 FASCICULES)

2 francs :

Le Secret du Juif-Errant

PAR

JEAN DRAULT

3 fr. 50 :

OU ALLONS-NOUS?

COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?
Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE
avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TÉRY

LOUVRE

Lundi 8 Juin et jours suivants

Bains de Mer



Tout plus élégant
et meilleur marché que partout ailleurs.